

VD_OMNI FI.1994.0074 vom 6. Oktober 1994

VD Tribunal cantonal, 1994-10-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_FI.1994.0074

FR: VD_OMNI FI.1994.0074 du 6 octobre 1994

IT: VD_OMNI FI.1994.0074 del 6 ottobre 1994

Regeste

c/ACI | L'autorité fiscale qui a procédé à une taxation interméd. alors qu'elle avait déjà connaiss. d'un motif justifiant une 2ème taxation interméd., n'est pas déchu du droit d'effectuer celle-ci compte tenu art.70 al. 2 LI.

Erwägungen

E. 29

ad. art. 96 AIFD, relèvent qu'il est souhaitable que la taxation intermédiaire soit entreprise aussitôt que possible dès connaissance des motifs la justifiant). Sur le plan pratique, au demeurant, il peut paraître en effet judicieux de rendre d'ores et déjà une première décision à caractère partiel (voire même provisoire; en l'occurrence, la décision du 19 mars 1991), dans l'attente que l'instruction soit complétée pour permettre par hypothèse la seconde taxation intermédiaire. Dans le cas d'espèce et contrairement à ce qu'affirme le recourant, le taxateur qui a préparé la notification du 19 mars 1991 avait certes connaissance du décès de la mère du recourant et du décompte de l'impôt sur les successions, mais non pas de l'ensemble des éléments déterminants et notamment pas du calcul des rendements de la fortune dévolue à X. _____; le second taxateur n'en a eu connaissance en effet qu'à l'occasion du dépôt par ce dernier de l'état des titres joint à la déclaration d'impôt 1991-1992, soit le 20 décembre 1991. Dans de telles circonstances, on ne saurait retenir que l'autorité fiscale pourrait être forclosée dans son droit de procéder à une taxation intermédiaire avant même qu'elle n'ait eu connaissance des éléments imposables déterminants dans leur totalité; à l'instar des règles fédérales relatives à la péremption du droit de commencer la taxation ordinaire (art. 98 AIFD), la règle de l'art. 70 al. 2 LI offre au contribuable une garantie suffisante en posant une limite temporelle au droit d'entreprendre une taxation intermédiaire.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.